



Les nouvelles règles du mouvement : un saut vers la flexibilité et l'opacité



Suite à la parution de la note ministérielle et à deux réunions à la DSDEN 50 et une audience, toutes les organisations syndicales, membres de la CAPD et du CTSD, ont manifesté leurs fortes désapprobations face aux bouleversements imposés par le ministère pour le mouvement et les affectations des professeurs des écoles. Pire même, sur les quelques points ciblés de la "concertation", les propositions reçues de la DSDEN sont pour nous inacceptables. Les règles mentionnées

renforcent la flexibilité que les enseignants subiront dans le cadre du mouvement. Plusieurs points nous apparaissent comme des dégradations de nos conditions de travail. Par exemple, la possibilité de nomination d'un-e PE sur des zones très étendues du département ; des affectations sans aucun contrôle des représentants des personnels...

Les organisations syndicales sont invités au CTSD le vendredi 22 mars pour exprimer leur avis sur ces nouvelles modalités. Face à un dialogue impossible et dans l'intérêt de tous nos collègues, nous boycottons cette instance.

Par ailleurs, même si les modalités techniques sont complexes, vous avez déjà bien saisi les enjeux de cette réforme néfaste. Plusieurs centaines de PE ont déjà signé la [pétition de l'intersyndicale](#).

Nous vous encourageons à la signer, si ce n'est déjà fait, et à la faire signer massivement !

[La pétition est ici!](#)